



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE

Du Vendredi 10 Mai 2024 à la maison de la Chasse- Beauregard 35600 Hédé

Mesdames, Messieurs, chers adhérents, nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire, et conformément à l'article 18 de nos statuts, le quorum étant atteint, je déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

Nous allons procéder à la nomination du bureau de cette assemblée :

Nous vous proposons de nommer comme:

Président : Éric COIRRE
Vice-Président : Guillaume CHAUVEL
Secrétaire : Jean Michel ABADIE

Ce bureau a été approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale sera le suivant:

- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2023
- Bilan financier et approbation des comptes au 31/12/2023
- Rapport moral du Président
- Ratification de la cooptation de Mrs Jean Paul ROTY et Michel GORRET aux postes d'administrateurs
- Questions diverses

L'AG sera suivie par un exposé de Mr Didier LEBLANC :
« Sauvetage des faons de chevreuils avec drones »
Retour d'expérience de l'AD53

Un apéritif dinatoire sera servi à la suite de notre réunion.

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 9 Juin 2023

- Il est tenu à votre disposition, à l'entrée, un exemplaire de nos statuts, ainsi que la version imprimée du procès-verbal de l'AG du 09 juin 2023.

– Je salue la présence, dans la salle, des personnalités qui nous honorent par leurs présences:

Mr Patrick GALLEE Vice Président de la FDC35

Mr Daniel PINSARD Président des chasseurs sous terre d'Ille et Vilaine

Mme Clotilde CAZIN Présidente de l'AJC35

Mr Didier LEBLANC Président de l'ADCGG53

Mr Bertrand CARRE Président de l'ADCGG22

Mr DUMONTE membre du bureau de l'ACAIV

Que je remercie en votre nom d'être venues suivre cette AG.

BILAN FINANCIER et APPROBATION DES COMPTES

- J'invite maintenant notre trésorier Jean-Michel GRIVEAU à nous rejoindre pour vous présenter l'état de nos comptes à la date du 31 décembre 2023.

Suite à cette présentation, je vous demande d'accorder le quitus à notre trésorier pour la bonne tenue des comptes de notre association:

Par vote et à l'unanimité quitus est accordé

Nous vous proposons un budget prévisionnel 2024, qui est identique à celui réalisé pour 2023.

Par vote et à l'unanimité le budget prévisionnel est validé

PAPPORT MORAL du PRESIDENT

Je vous présente maintenant mon rapport moral, en passant en revue l'essentiel de nos activités en 2023 :

a. Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis, les :

10 janvier 2023

4 avril 2023

26 septembre 2023

6 décembre 2023

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

b. Subvention à Mr Marc COLYN « Deer Management »

Présentation de « Deer Management »

L'ACGGIV a alloué un montant de 250 euros à Marc COLYN dans le cadre de son projet de recherche qui consiste à analyser la dentition des chevreuils prélevés en tir d'été pour en déterminer l'âge, cette étude concerne trois départements (35,44, 56). Des articles sur ce sujet ont été diffusés dans les deux derniers numéros de « Grande Faune ». Marc est présent ce soir, vous pourrez avec lui échanger sur ses travaux.

Présentation de L'Odyssée de cerf

c. Refonte du site Internet ANCGG

La refonte du site Internet national est finalisée.

Le transfert des informations départementales a été assuré par Jean Michel ABADIE. Merci à Jean Michel pour la bonne gestion de notre site départemental : <http://www.ancgg.org/ad35> , n'oubliez pas de le consulter régulièrement, vous y trouverez diverses documentations.

d. Le Brevet Grand Gibier

LA PRÉPARATION AU BREVET GRAND GIBIER & LES RÉSULTATS DU BGG 2023

En 2023, nous avons eu 10 inscriptions. La formation a été effectuée du 10 mars au 20 mai date de l'épreuve théorique.

Ce sont 12 candidats qui ont passé le Brevet le 20 mai 2023, dont 2 candidats ayant échoués dans d'autres départements. Ont été attribué 7 médailles Or dont une Or vénerie. Les candidats de notre département ont eu 6 médailles Or.

Quelques mots du Brevet 2024.

10 inscriptions pour une formation qui a débuté le 8 mars et se terminera le 18 mai avec l'épreuve théorique. Demain se déroulera l'épreuve pratique de tir, sur cible fixe et sanglier courant.

Je tiens à remercier La Fédération Départementale des chasseurs d'Ille et Vilaine,

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

en particulier son nouveau Directeur Mr Pierre Lemoing pour la mise à notre disposition de la salle où nous nous trouvons et du stand de tir. Toute cette logistique nous est indispensable pour mener à bien nos formations. Un grand merci aussi à tous les intervenants qui dispensent les modules de formation.

La formation du Brevet Grand Gibier, est l'occasion de transmettre des connaissances, mais cela n'empêche pas que cela se fasse dans une ambiance conviviale, un merci particulier à Mr GOSSELIN Jérôme du restaurant « Le Querrien » de Cancale, pour les dégustations d'huitres hebdomadaires.

e. Les journées de réglage des armes et d'entraînement au tir en 2023

En 2023 3 séances ont été organisées :

Le 17 juin matin, réglage des optiques pour le tir d'été : 7 participants.

Le 2 septembre, une séance de réglage des optiques de battues a réuni 13 chasseurs et nous avons contrôlés 17 armes.

Le 28 novembre, une séance sanglier courant (sans réglage), a réunie 9 chasseurs. Cette dernière séance est systématiquement programmée en semaine, afin de réduire les nuisances sonores envers les riverains de la FDC 35.

f. « Chasse individuelle du grand gibier »

Ce stage a été tenu le samedi 17 juin 2023 avec 7 participants.

Cette année cette formation est programmée le samedi 15 juin. Cette formation est gratuite pour nos adhérents et de 15 € pour les non adhérents (hors repas). N'hésitez pas à compléter vos connaissances en vous inscrivant, il reste quelques places disponibles.

Pour cette année, nous effectuerons le réglage des optiques pour le tir d'été le 15 juin matin, et la séance de réglage des optiques de battue sera programmée pour fin août début septembre. Nous programmerons aussi une séance sanglier courant en novembre

g. Journées fêtes de la chasse à Monterfil et Loutehel

Nous avons participé à deux journées de fêtes de la chasse au printemps et à l'été dernier :

La journée du 13 mai à Monterfil a attiré du monde y compris vers notre stand. Quelques ventes ont été réalisées.

A Loutehel, la journée n'a pas été intéressante, le public ne portait pas d'intérêt pour le Grand Gibier.

h. Journée Régionale du 21 septembre 2023

J'étais présent, accompagné de Jean-Michel ABADIE, était présent également le nouveau président de l'ANCGG : Matthieu COUSTY. C'est une journée qui n'a pas été transcendante, autour du thème central « que peut faire l'ANCGG pour aider les ADCGG ? » ...à cet effet, sur des projets départementaux couteux, l'ANCGG pourrait intervenir financièrement, cela tombe bien nous avons un projet en discussion.

L'ANCGG doit éditer un lexique du « bon fonctionnement d'une association ».

Elle propose également une assurance négociée au niveau national adaptée aux activités spécifiques des ADCGG. Assurance qui plus est financièrement intéressante, et qui sera contractée en 2025 par notre AD.

Dans les autres sujets abordés : munitions sans plomb, chevrotines, et diverses mesures à venir non encore avaluées.

i. La lettre aux adhérents et site internet

Les deux lettres infos pour 2023, la N°24 et la N°25, vous sont parvenues en juillet et en décembre. Nous nous efforçons de mettre dans ces lettres info des articles de fond instructifs et originaux.

L'ensemble des lettres informations de votre association sont consultables sur notre site : <http://www.ancgg.org/ad35> N'oubliez pas de le visiter.

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

j. AFMT

Un sanglier de 127 kg a été prélevé le 19 novembre 2023 sur la partie nord du camp de Coetquidan (56), à la gueule du val, par monsieur Arnaud de Bodman invité de Michel Rébuffé adhérent de notre association. Yvon de KERVENOAEL a côté ce trophée qui d'emblée, avant toutes mensurations apparaissait hors normes au regard des sangliers appréciés précédemment : cela s'est vérifié lors de la cotation effectuée avec la participation de Jean-Marie Blum, (Pdt ADCGG44) et également cotateur agréé A.F.M.T.: les côtes de ce sanglier dépassaient le niveau "or" (126 pts C.I.C.) qui impose le recours à une "cotation à deux" et côtoyaient le niveau "exceptionnel" (128 pts) commandant obligatoirement le passage du trophée devant la Commission Nationale de l'AFMT.

Au terme de cette soumission il résultait une cotation arrêtée à 127,60 pts, dont l'homologation et donc l'inscription le 16/4/2024 au catalogue national des trophées de Grand Gibier français, positionne le trophée du sanglier Bodman, actuellement, à la 1^o place de l'ensemble des départements du Grand Ouest, et à la 16^o place au niveau national sur 2953 homologations de sangliers (et donc supérieurs au minimum de 105 pts).

N'oubliez pas de faire coter vos trophées : vous trouverez la liste des cotateurs d'Ille et Vilaine sur notre site internet.

A noter un nouveau cotateur pour l'Ille et Vilaine :

Édouard LAVALLART

35490 - Chauvigné

06 60 79 21 61

edouard.lavallart@gmail.com

k. La recherche des animaux blessés:

Ce sont 10 conducteurs, répartis sur le département, qui sont à votre disposition:

▪ M. Mickaël COCQUEUX (Saint Erblon)	06 83 21 42 86
▪ LUCIEN GESFRAIS Monique - Taillis	06 61 72 36 85
▪ BLANCARD Sylvaine - Miniac Morvan	06.17.44.29.55
▪ BOUSSIN Camille -Plélan le Grand	06 30 70 59 96
▪ DESAIZE Charles - Miniac Morvan	06 62 59 19 13
▪ GILBERT Thierry - St Aubin du Cormier	06 21 87 25 35
▪ PIERROT Quentin- St-Jouan-des-Guérets	06 59 86 53 56
▪ POSTOLLEC Ludovic - Laillé	06 33 27 14 63
▪ PERROIS Rémy - Pléchatel	06 70 91 44 84
▪ REGNAULT Yann- Les Iffs	06 86 75 67 92

INTERVENTIONS: 395

Dont: 280 sur sangliers

REUSSITES: 152

99 sur chevreuils

CONTROLES DE TIRS: 99

15 sur cervidés

ECHECS: 143

POURCENTAGE DE REUSSITE: 51,52%

Je vous rappelle que notre charte des chasseurs de grand gibier, nous impose en ces termes :

« D'organiser la recherche systématique de tout grand gibier blessé, notamment à l'aide d'un chien spécialement éduqué, chaque animal perdu étant à inscrire comme un échec cynégétique et un gâchis des ressources naturelles »

Nous devons donc mettre tout en œuvre pour retrouver nos gibiers blessés et abrégier leurs souffrances. Ayez toujours sur vous les coordonnées des conducteurs de notre département afin qu'ils puissent vous guider sur la conduite à tenir, afin qu'ensuite ils puissent intervenir dans les meilleures conditions.

I. La revue « Grande Faune »

ABONNEMENT A LA REVUE GRANDE FAUNE 35,00 €

- l'étude des animaux et de leurs milieux,
- les aspects pratiques, éthiques et juridiques de la chasse,
- le brevet grand gibier
- les armes et la balistique
- les questions d'hygiène et santé liées au grand gibier
- les arts et collections liées à la culture cynégétique

m. Le livre « Le Grand Gibier »

Une nouvelle édition 2023 actualisée, augmentée 386 pages.

Vous trouverez cette bible du grand gibier en vente aujourd'hui, profitez-en c'est hors frais de port.

n. Montant de la cotisation 2024

L'appel de cotisation a été effectué par courrier. Pas de changement pour l'adhésion à l'association 26,00€, l'abonnement à la revue GRANDE FAUNE est de 35,00€, soit un total de 61,00€.

Nous vous rappelons que notre Association ne peut vivre, fonctionner et défendre les intérêts de la chasse du Grand Gibier, que grâce au soutien que lui apportent ses adhérents.

Nous vous remercions de votre versement.

o. Centenaire de la FDC35 le 23 juin 2024

Notre association participera le 23 juin au centenaire de la FDC35. Nous tiendrons un stand, nous pourrons échanger sur notre activité et vous pourrez admirer des trophées, des œuvres d'art, et aussi participer à un QUIZZ grand gibier. L'AFMT sera aussi présente dans notre stand pour répondre à vos interrogations concernant la cotation des trophées.

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

p. Les réalisations des plans de chasse 2023/2024

Pour les trois espèces grand gibier présentent sur notre département, les retours d'informations sont :

Pour le chevreuil :

2023-2024 : 7359 (+687)
2022-2023 : 6672 (+334)
2021-2022 : 6338 (+417)
2020-2021 : 5921 (+189)
2019-2020 : 5728 (+706)
2018-2019 : 5022

L'espèce cerf :

2023-2024 : 88 (-36)
2022-2023 : 124 (-28)
2021-2022 : 152 (- 4)
2020-2021 : 156
2019-2020 : 156
2018-2019 : 116

Toujours principalement cantonné sur le massif de Paimpont et les communes avoisinantes.

Concernant le sanglier :

2023-2024 : 6044 (+1099)
2022-2023 : 4945 (+660)
2021-2022 : 4285 (- 103)
2020-2021 : 4388 (+778)
2019-2020 : 3610 (-138)
2018-2019 : 3748

Prélèvement sanglier à l'affût en avril-mai 2023 : 34

Concernant la problématique sanglier, l'avenir semble s'obscurcir encore !

La prolongation de la chasse à l'affût/approche en avril-mai est une mesure très positive, mais qui n'est accompagnée d'aucune consigne de tir, d'aucun élément de langage. Il faut en cas de présence d'une compagnie tirer impérativement un petit sanglier, voire les tout-petits, en épargnant les grosses laies, la laie meneuse devrait normalement déménager ailleurs. C'est une bonne demie-mesure : 1099 sangliers de plus prélevés la saison dernière, et on limite le tir sur les semis de maïs, et pourquoi pas ailleurs ? Veut-on encore préserver ? Qui a encore peur d'une chute des populations ? Pourquoi ne pas ouvrir les vannes en grand de la chasse à l'affût ! Protégeons les semis en réduisant aussi les populations sur un secteur.

Cette chasse d'avenir doit être davantage pratiquée dans notre département en incitant les adeptes à suivre une formation spécifique. Cela permettra à ces nouveaux pratiquants d'avoir des connaissances de base en balistique et de se familiariser avec la manipulation d'une arme à canon rayé. Les nouvelles générations ont de l'appétence pour ce mode de chasse plus en accord avec leur mode de vie.

Mais on doit aussi combattre les opposants à ce mode de chasse : récemment, comment expliquer l'attitude d'un piqueux qui m'interpelle assez violemment parce que j'ai prélevé à l'affût un sanglier sur appel d'un agriculteur, qui l'année passée à refait deux fois une parcelle de maïs ? Comment qualifier son comportement lorsque ce piqueux, ensuite, accroche l'agriculteur en lui demandant pourquoi il m'a prévenu ? Il y a un problème quelque part !

Pour la dernière saison on constate donc une augmentation alarmante des prélèvements (+1099) : faut-il s'en réjouir ou s'alarmer ? La saison à venir nous le dira avec 3 possibilités : recul des populations, stagnation ou augmentation. Recul si les chasseurs ont impacté les populations de sangliers la dernière saison, ceci est peu envisageable, l'augmentation étant la possibilité la plus probable. On peut dire que si cette progression ne s'infléchit pas, la situation est hors de contrôle. Est-ce que face à ce constat, les actions menées ces dernières années pour « contrôler » les populations de sanglier ont été couronnées de succès ? Non, donc il faut se rendre à l'évidence, on est dans l'échec. Les seules mesures prises ont été des mesures financières accompagnées d'aucunes mesures de gestion. Les seules mesures financières ne suffiront pas à endiguer l'accroissement des populations. Il faut que toutes les techniques de chasse soient mises en œuvre en réfléchissant à des adaptations spécifiques là où cela s'impose.

Certains territoires ont fait des efforts en exerçant une pression de chasse plus forte et cohérente, ils sont dans un secteur dit « point noir » et sont donc impactés par les augmentations de la taxe territoriale, qui est perçue dans ce cas comme une sanction de leur bonne gestion. Je le crains, la taxe territoriale risque d'augmenter l'année prochaine, sauf à innover ou changer le financement des dégâts de grand gibier ! Par contre ne justifions pas une augmentation future en comparant l'aspect financier avec d'autres départements de l'est de la France.....

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

Une des préconisations de l'ADCGGIV en 2018, était la gratuité du tir des petits sangliers, cette mesure n'a été reprise qu'en partie l'année dernière avec un bracelet réduit à 10€ pour les moins de 25 kg. A noter, cette mesure a failli être abandonnée pour la saison à venir avec un retour du bracelet à 40€ !

Je suis comme vous tous, je voudrais un maximum de sanglier, mais devant la situation hors de contrôle qui va à terme grandement pénaliser l'ensemble des chasseurs et la chasse populaire en générale, je le martèle : il faut impérativement que les chasseurs se concentrent sur tous les petits sangliers avec une ou des mesures incitatives fortes, et cela dès le mois de décembre, en laissant tranquille les plus grosses laies qui structurent les compagnies. Vu la situation, mon éthique en souffrira, sur les « points noirs » il faut désormais détruire les marcassins d'hiver, mais à 10€ c'est encore cher !

La majorité des chasseurs brétiliens ont une connaissance cynégétique rudimentaire sur ce sujet, malgré les moyens de diffusions. Ils tirent trop souvent en priorité les plus gros !, il faut de la viande pour 40€. L'inverse de ce qu'il faut faire. Je regrette qu'il n'y ait pas plus d'informations données auprès de ces chasseurs.

Soyons réaliste, l'objectif qui est l'obligation de réduire de 20 à 30% les surfaces agricoles détruites sera difficilement atteint, sauf à appliquer et adapter des techniques efficaces.

Les conséquences risquent d'être dramatiques, avec par exemple, l'obligation d'autoriser la chevrotine ! Comme je l'ai lu pour la chevrotine autorisée dans un département : « *une avancée que les chasseurs attendaient !* » En effet notre préfet, risque de l'imposer comme il imposera d'autres mesures dangereuses. Pour mémoire, lors du « Bilan de la réunion de restitution de la problématique gestion sanglier du 6 octobre 2020 » tenu à la FDC35, sur le point « obtenir l'autorisation réglementaire du tir des animaux autour des engins agricoles » le rapport concluait en une mesure « *Risible* » avec le « *début de grands abus* » et « *pas très bien perçu par le grand public* ». Cette mesure sera bientôt inscrite dans le Schéma de Gestion Cynégétique d'Ille et Vilaine et applicable.

Concernant la chevrotine, « Mr François Sommer » en 1972, les études de l'ONCFS en 1982, de l'ANCGG en 2005, 2009 et 2014, celle de la FDC des Landes en 2014, sont toutes suffisamment claires en aboutissant à des conclusions communes sur sa dangerosité : efficacité limitée à très courte distance, dispersion importante des projectiles en sortie du canon, forte propension aux ricochets dépassant très souvent un angle de 30°. N'oublions pas qu'à l'origine la possibilité de dérogation pour le tir du sanglier était : en battue dans les départements présentant des formations de garrigues ou maquis. Attention à qui l'utilise et comment, la chevrotine est efficace que dans un contexte précis et qu'avec des consignes rigoureuses strictement appliquées !

Nous ne voulons pas être des régulateurs, mais ne nous cachons pas derrière nos petits doigts car par la force des choses on l'est déjà, devant ce constat, peut-on encore parler de chasse éthique, responsable et équilibrée ?

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

Approche/Affût

BILAN SUR 10 ANS

année	Nb
2012	114
2013	126
2014	152
2015	143
2016	170
2017	187
2018	213
2019	282
2020	297
2021	345
2022	462
2023	557

SANGLIER 2012-2023

année	gibier	Nb
2012	SA	22
2013	SA	25
2014	SA	18
2015	SA	30
2016	SA	30
2017	SA	47
2018	SA	63
2019	SA	53
2020	SA	60
2021	SA	61
2022	SA	95
2023	SA	112

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

CHEVREUIL 2012-2023

année	gibier	Nb
2012	CH	92
2013	CH	101
2014	CH	134
2015	CH	113
2016	CH	140
2017	CH	139
2018	CH	150
2019	CH	229
2020	CH	237
2021	CH	284
2022	CH	367
2023	CH	445

CERF 2023

année	gibier	Nb
2023	CERF	1

q. Ratification de la cooptation de Mrs Jean Paul ROTY et Michel GORRET aux postes d'administrateurs

Lors du Conseil d'Administration du 6 décembre dernier, nous avons coopté à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, Mrs Jean Paul ROTY et Michel GORRET.

Je les invite à me rejoindre pour qu'en quelques mots ils se présentent à vous.

Je vous propose de coopter au Conseil d'Administration de notre Association Mrs Jean Paul ROTY et Michel GORRET.

Par vote et à l'unanimité cooptation de nos nouveaux administrateurs

Je vous remercie et je félicite nos nouveaux administrateurs.

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

r. Remerciements

Un grand merci à tous les membres du Conseil d'Administration, pour la participation de chacun aux activités de l'ADCGGIV.

Tous mes remerciements au Président André DOUARD, sans oublier tous les personnels, techniques et administratifs de la Fédération pour l'accueil qui nous est toujours réservé.

- Y a-t-il des questions ?

Question de Mr Conversat : « A quoi est due la chute de la population de cervidés sur Paimpont ? »

Réponse de Mr Coirre : « Je ne sais pas »

Mesdames, Messieurs, chers adhérents si vous n'avez pas d'autres questions, je vous remercie pour votre attention, je déclare close cette Assemblée Générale Ordinaire et vous remercie de votre attention.

–. Je vous propose d'assister à un exposé de Mr Didier LEBLANC :

« Sauvetage des faons de chevreuils avec drones »

Retour d'expérience de l'AD53

– A la suite je vous propose de nous retrouver autour d'un apéritif dinatoire.